



Publié le

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 02 décembre 2024 s'est réuni à Arles le 18 décembre 2024 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 65 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Eva CARDINI, Catherine BALGUERIE-RAULET, Aline CIANFARANI, Joan BERGENEAU, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Daniel CARLOTTI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT ; Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM ; Jean-Paul GAY représenté par Aline CIANFARANI ; Pierre RAVIOL représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Patrick DE CAROLIS, Emmanuel LESCOT, Bernard JEROME, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI.

Assistaient à la séance : François LETOURNEUX, Didier HONORE, Jacques NOU, Jean-François RICHON, Olivier BRIAND, Sandrine ANDREANI, Estelle ROUQUETTE, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Magalie GORCE, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie EQUDEL, Emilie IPSILANTI

Marie-Christine CONTRERAS, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075
Martine AMSELEM, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-076

Comité syndical du 18 décembre 2024
Délibération n° CS-2024-074

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241218-CS_2024_074

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-074

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2024-001 relative au programme d'actions 2024,

➤ **Considérant**

- Qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit être mis en place au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (annexe)
- Que le débat a eu lieu ce jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

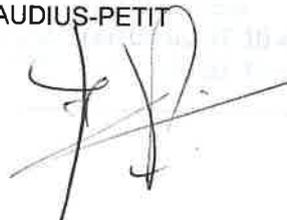
➤ **Décide**

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT



Comité syndical du 18 décembre 2024
Délibération n° CS-2024-074

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241218-CS_2024_074

Rapport sur les orientations budgétaires pour le Budget 2025



Table des matières

1. DEFINITION ET CONTENU DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	3
2. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE	4
3. CONTEXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX	
3.1. La naissance d'un nouveau Parc naturel régional.....	5
3.2. Les financements des Parcs naturel régionaux.....	5
3.3. Présentation générale du budget d'un Parc.....	5 à 6
3.4. La dotation aménités rurales.....	6
3.5. Forte baisse du Fonds vert.....	7
4. SITUATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE	
4.1. Le calendrier budgétaire de l'exercice 2025.....	7
4.2. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.....	7 à 8
4.3. Vers une amélioration financière.....	8
4.4. Solde de trésorerie.....	9
4.5. Poursuite de la réorganisation des services.....	9
4.6. Les avancées 2024.....	9 à 10
4.7. Révision de la Charte.....	10
4.8. Plan d'action partenarial « construire la Camargue avec le sel ? ».....	11
4.9. Une nouvelle exposition au musée de la Camargue.....	11 à 12
5. SITUATION FINANCIERE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU PARC	
5.1. Inscriptions budgétaires.....	12
5.2. Résultats provisoires.....	13
5.3. La section de fonctionnement	
A. Les recettes de fonctionnement	
a) Les dotations statutaires.....	14 à 15
b) Participation à la Gestion Directe des Espaces Naturels	15 à 17
c) Participation exceptionnelle de la part de ses membres.....	17
d) Dotation d'ingénierie DREAL.....	17 à 18
e) Activités du musée de la Camargue.....	18
f) Participation des associations d'élevage.....	18 à 19
g) Courses de Tau.....	19
h) Subventions sur programme d'actions.....	19
B. Les dépenses de fonctionnement	
a) Chapitre 11 : Charges à caractère générale.....	19 à 20
b) Chapitre 12 : Les charges de personnel.....	20
5.4. La section d'investissement	
A. Les recettes d'investissement	
a) Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	21
b) Chapitre 13 : Les subventions d'investissement.....	21
B. Les dépenses d'investissements.....	22
6. PROJECTION DES INVESTISSEMENTS 2025 -2027	22 à 26
7. INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DE LA DETTE	26
8. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	
8.1. Les postes vacants.....	27
8.2. Les effectifs.....	27
8.3. Répartition des effectifs.....	28 à 29
8.4. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.....	29
9. DUREE EFFECTIVE DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE	29
10. LES RATIOS	30

1. DEFINITION ET CONTENU DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif.

La présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (qui a ajouté un article D. 2312-3 après l'article R. 2312-2 du CGCT), prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Enfin, doivent figurer dans le rapport d'orientations budgétaires les informations afférentes à :

- La structure des effectifs ;
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- La durée effective du travail dans la collectivité ;
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Tels sont les éléments ici soumis au débat du Comité Syndical. Le présent document retrace les moments forts de l'année 2024 et les projections pour l'année 2025.

2. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Source : *Projet de loi finances 2025*

Prévisions du P.L.F.

- **Taux de croissance du PIB (en volume)**
 - +1,1 % en 2024 contre 0,9 % en 2023 et 2,6 % en 2022
 - +1,1 % en 2025
- **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
 - 2,1 % en 2024, contre 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022
 - 1,8 % en 2025
- **Déficit public**
 - 6,1 % du P.I.B. en 2024 après 5,5 % en 2023 et 4,7 % en 2022
 - 5 % du PIB en 2025
- **Taux d'intérêt**
 - Après la remontée brutale de 2022, assouplissement progressif des conditions fixées par la Banque centrale européenne, mais élargissement de l'écart entre les taux longs français et allemands

En 2024, l'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. Si l'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et l'épargne des ménages demeure significativement au-dessus de son niveau avant crise malgré le repli de l'inflation, les exportations et la demande publique sont allantes. La croissance devrait atteindre 1,1 % sur l'année 2024, avec toutefois une composition de la croissance peu favorable pour les finances publiques. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont attiré des millions de visiteurs et devraient soutenir la

croissance annuelle à hauteur de +0,1 pt de produit intérieur brut (PIB) selon l'Insee.

En 2024, le déficit public prévu s'établirait à 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB. En 2025, le solde public s'améliorerait fortement par rapport à 2024 et atteindrait **-5,0 % du PIB en loi de finances initiale**

En 2025, la croissance s'élèverait à nouveau à 1,1 %, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au reflux confirmé de l'inflation (+1,8 % en 2025). L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement. Les exportations profiteraient d'une demande mondiale adressée à la France mieux orientée. Ce contexte favorable et le ciblage des mesures de redressement sur des dépenses publiques peu efficaces et sur des agents à plus fortes capacités contributives permettraient de limiter l'impact de la politique budgétaire sur l'activité.

L'inflation, au sens de l'IPC, a poursuivi son reflux en 2024, et s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle (après +4,9 % en 2023). Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Les prix des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient. L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires. En août 2024, l'inflation est repassée en dessous de 2 % pour la première fois depuis août 2021, à +1,8 %. La baisse de l'inflation en zone euro a permis à la Banque centrale européenne (BCE) d'amorcer un cycle de desserrement monétaire.

L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle. À cet horizon, elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et ceux de l'énergie orientés à la baisse. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

3. CONTEXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX

3.1. La naissance d'un nouveau Parc naturel régional



La Bretagne compte un nouveau parc naturel régional depuis le 19 octobre. Il s'agit du Parc naturel régional de la vallée de la Rance Côte d'Émeraude.

Ce projet, lancé il y a 15 ans, a été officialisé par décret samedi 19 octobre 2024.

Le réseau des Parcs se constitue aujourd'hui de 59 Parcs naturels régionaux.

3.2. Les financements des Parcs naturels régionaux

Les syndicats mixtes de gestion des PNR sont financés essentiellement par des contributions publiques en provenance de leurs membres. Ils ne lèvent pas de fiscalité propre.

Les PNR disposent ainsi de ressources de différentes natures :

- des cotisations statutaires versées par les adhérents selon des règles prévues dans les statuts de chaque syndicat de gestion de PNR ;
- des subventions sur actions de la Région, du Département, des Communes, des agences de l'Etat, qui lui permettent d'accéder à des ressources pour financer des actions de mise en œuvre de la charte, soit en fonctionnement, soit en investissement ; elles ne sont pas pérennes ;
- des financements issus de programmes européens, qui lui apportent des recettes destinées exclusivement à la mise en œuvre de ces programmes ;
- d'autres recettes existent (mécénat, recettes issues de régies) mais elles sont marginales en volume.

Enfin, l'Etat attribue une dotation annuelle à chaque PNR.

Ce système de financement, qui est propre aux syndicats mixtes, entraîne une dépendance du syndicat vis-à-vis de ses membres. De plus, les chartes ne comprennent aucun élément chiffré sur les projets, ni sur les contributions des membres au syndicat mixte. Dès lors, les PNR disposent d'une visibilité très réduite de leurs finances à moyen terme, ce qui constitue une réelle difficulté pour la gestion et l'organisation du syndicat et, surtout, pour la mise en œuvre des actions.

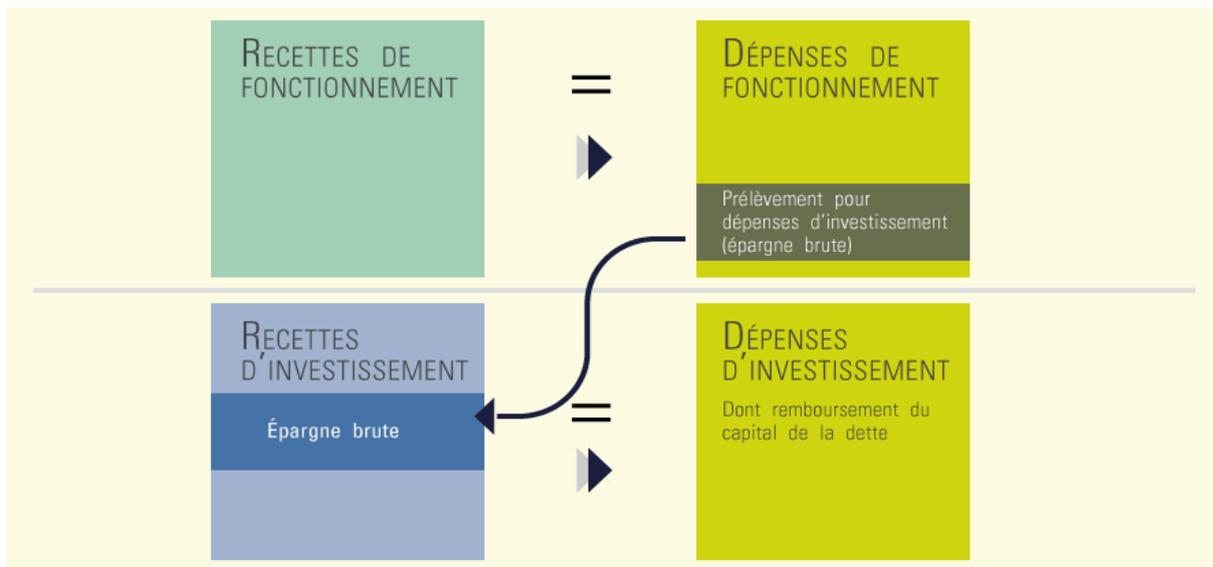
3.3. Présentation générale des budgets d'un Parc

Principes généraux du schéma d'équilibre budgétaire.

Référentiel budgétaire et comptable M57, obligatoire pour toutes les collectivités territoriales.

- Deux sections : fonctionnement et investissement
- Le double équilibre : Les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre en dépenses et en recettes.

Structure du budget



3.4. La Dotation « Aménités rurales »

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, définie par l'article L.2335-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est une aide financière destinée aux communes rurales (selon INSEE). Elle vise à soutenir financièrement les communes dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (Parc, site Natura 2000, réserve naturelle, site classé, terrain du Conservatoire du littoral ou d'un Conservatoire d'espaces naturels...) ou jouxte une aire marine protégée.

Pour 2024, le montant total de la dotation a été fixé à 100 millions d'euros.

Il n'y a pas d'obligation concernant les modalités d'utilisation de la dotation, mais elle représente l'opportunité pour les communes d'accroître leur engagement dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

L'utilisation de la dotation varie selon les territoires. Quelques exemples :

- Dans le Parc du Massif des Bauges, 14 communes se sont engagées, avec l'aide du Parc, à réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) entre 2023 et 2025, renforçant ainsi les efforts de conservation locale.
- Dans le Parc de Brière, la commune de Crossac a utilisé la dotation pour un diagnostic de gisement foncier et des travaux de restauration de landes humides, avec un accompagnement technique fourni par le Parc pour les deux projets.
- Dans le Parc du Doubs-Horloger, en 2023, la commune de Damprichard a utilisé sa dotation pour cofinancer le plan de gestion d'un Espace Naturel Sensible (ENS), créé sur 6,45ha dans la tourbière des Seignes.
- Dans le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, la commune de La Palme a mis en place des panneaux d'information et de signalisation pour gérer la fréquentation de l'étang de La Palme. Cette initiative vise la continuité des activités de plein air, notamment le maintien des écoles locales de kitesurf, tout en instaurant des zones de quiétude pour les oiseaux.

(Source Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)

Concernant le Parc naturel régional de Camargue, seule la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer est éligible à cette dotation.

La dotation biodiversité devenue « aménités rurales » est maintenue à hauteur de 100 M€ en 2025.

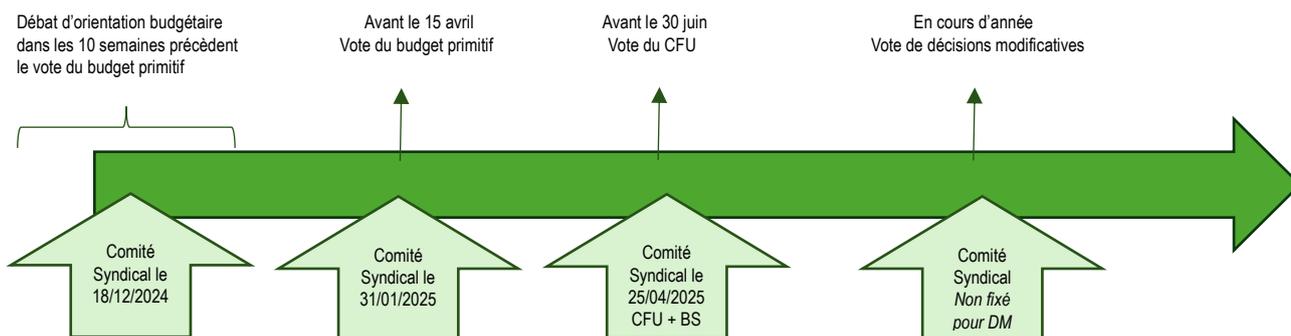
3.5. Forte baisse du Fonds Vert

Le projet de loi de finances 2025 indique une révision des dépenses de l'aide publique au développement et la sortie des dispositifs de réponse à la crise énergétique. Le Fonds vert est, quant à lui, revu à la baisse, comme redouté par les collectivités. Un montant de 1 Md€ d'engagement est annoncé pour 2025, alors qu'il était de 2,5 Md€ en 2024.

Depuis, 2023 le Parc a sollicité quatre financements dans le cadre du Fonds vert. Le montant total octroyé s'élève à 272 066 €.

4. SITUATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

4.1. Le calendrier budgétaire de l'exercice 2025



4.2. Rapport de la Chambre Régionale des comptes

La communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes a été acté par l'assemblée délibérante le 2 octobre 2024.

Le contrôle de la CRC s'inscrit dans le cadre de l'enquête commune aux juridictions financières relatives à la prise en compte des aléas et risques naturels dans l'aménagement du littoral méditerranéen.

Il a débuté le 29 mars 2023 et s'est achevé par l'arrêt du rapport d'observations définitives le 15 mai 2024.

Il a porté sur les exercices 2018 à 2022.

Synthèse du rapport :

- Le PNRC est le seul PNR avec une façade maritime en Méditerranée.
- Il est géré par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel Régional de Camargue depuis le 1^{er} janvier 2005.
- Sa charte en fait un acteur majeur du dialogue territorial d'anticipation des risques littoraux, en l'absence d'outils contraignants et de portage politique.
- Sa gestion est alourdie par l'importance grandissante de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral qu'il a choisi d'endosser.
- Il est désinvesti de la mission de stratégie littorale au profit du SYMADREM.
- Il est quasiment à l'arrêt depuis 2020.
- Sa situation financière est dégradée.
- Les recrutements **utiles** ne sont pas assurés (cœur de métier),
- Le confort des agents non plus.

Voies d'amélioration :

- Titrage rigoureux des recettes
- Suivi administratif attentif des dossiers de subvention
- Comptabilité analytique
- Renégociation des financements
- Adaptation des ressources aux missions et des missions aux ressources

Les enjeux de la Révision de la Charte selon la CRC :

- Le nouveau périmètre d'étude dont le périmètre en mer
- Les moyens humains et financiers
- Une Charte plus précise
- Une Charte priorisée
- La clarification du rôle des acteurs locaux
- Un portage politique et financier fort

4.3. Vers une amélioration financière

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons fait un point en 2023 sur toutes les dettes du Parc qui s'étaient parfois sur plusieurs années. Nous les avons totalement remboursées sur l'exercice 2023, ce qui a engendré un déficit de fonctionnement de l'exercice de -448.611,89€ et un résultat de clôture de -389.974,27€.

Afin que le Parc retrouve une stabilité financière dès l'exercice 2024, il a sollicité une participation exceptionnelle de ses membres à hauteur de 181 048 € afin de l'aider dans l'apurement de ce déficit, lesquels ont répondu favorablement. Le Parc a perçu 180 747 € au titre de participations exceptionnelles.

Le solde du déficit est résorbé par une bonne gestion interne dont des mesures fortes de redressement qui ont été prises en 2024 :

- Départs non remplacés (Tourisme, marchés publics, gestionnaire RH, communication)
- Suppression d'échelons intermédiaires dans l'organigramme (Chef de pôle biodiversité, adjoint de direction GDEN, Directeur Adjoint EBDR)
- Diminution des charges de fonctionnement (suppression des contrats non essentiels, rationalisation des dépenses...)

Ainsi, grâce aux participations exceptionnelles de ses membres et des mesures menées en interne, le résultat de l'exercice 2024 devrait se situer entre + 300 000€ et +450 000€.

Mais ce redressement reste fragile plusieurs postes essentiels à la bonne atteinte des engagements du Parc dans la Charte actuelle ne sont pas pourvus fin 2024 (voir avis CRC). Ils devront l'être en 2025 pour pouvoir mener la révision de la Charte, notamment dans les domaines orphelins suivants : tourisme, énergie, climat, déchets, plasticulture, grands travaux.

Il est à noter que, dans l'attente de la future Charte (4 à 5 ans selon les hypothèses), qui précisera les missions attendues du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue et les moyens, ces domaines ne pourront être couverts que par des recrutements sur une base temporaire (contrats de projet).

Dans une stratégie financière prudente, en 2025, le Parc continuera de redresser sa situation, afin que son budget, dès 2026, lui permette de générer un autofinancement suffisant pour investir.

4.4. Solde de trésorerie

Selon les estimations, le solde de trésorerie du SMG-PNRC afficherait + 400 000 euros au 31/12/2024.

Etant donné que le montant des salaires chargés du mois de janvier 2025 s'élève à 200 000 euros, le paiement de ces derniers est assuré fin janvier, mais pas fin février 2025.

Afin de couvrir le montant des salaires de février et les suivants, les dotations statutaires seront titrées dès le 2 janvier 2025.

Le redressement du résultat en fonctionnement ne permet pas en 2024 de dégager une trésorerie suffisante pour sécuriser le paiement des salaires en début d'année à l'heure où notre banque habituelle nous refuse désormais toute ouverture de crédit ou emprunt à moyen ou long terme.

L'objectif de l'année 2025 et des années suivantes sera de pérenniser un résultat positif en fonctionnement nous permettant de sécuriser le paiement des agents et de retrouver la confiance des banques.

4.5. Poursuite de la réorganisation des services

En 2024, le Parc a poursuivi la réorganisation de ses services :

- Structuration du service de la Gestion Directe des Espaces Naturels, avec la mise en place des référents de secteur et suppression du poste d'adjoint.
- Structuration de la Direction générale avec l'arrivée d'une chargée de mission pour la révision de la charte et d'une assistante de Direction notamment en charge du Conseil Consultatif et en appui charte.
- Structuration du Service Eau Biodiversité et Développement Rural avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service et la suppression des postes d'encadrement intermédiaire (chef de pôle biodiversité et Directeur adjoint Eau Biodiversité et Développement Rural)
- Regroupement des missions accueil, éducation et information du public et regroupement fonctionnel Musée et Palissade sous l'autorité de la cheffe de service patrimoine et cadre de vie.
- Création temporaire d'un pôle Eau, Sel et Paysage (4 agents), avec redéploiement des forces vives internes

4.6. Les avancées 2024

- Remise à niveau des dossiers des agents (carrières, salaires, visites médicales...);
- Inventaire physique (Téléphonie + matériel informatique)
- Vote du programme de travail 2024 en janvier 2024 ;
- Edition et diffusion du rapport d'activités 2023 début 2024
- Mise en place de la comptabilité analytique depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- Mise en place du Compte Financier Unique ;
- Location de la maison dite des produits au SMGAS ;
- Demande d'agrément permettant au Parc de proposer des missions d'intérêt général dans le cadre du service civique (en cours d'instruction) ;
- Actualisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), sans application budgétaire pour l'instant ;
- Reprise des anomalies des contrôles comptables. Notamment, le compte des immobilisations incorporelles non mouvementés depuis 2012. En raison de l'éligibilité du Parc au FCTVA, les régularisations effectuées lui permettront de récupérer environ 40 000€ en section d'investissement en 2026 ;
- Travail de récupération des subventions ;
- Formation interne : marchés publics, culture territoriale ;

- Amélioration de la qualité de vie des agents : versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle, installation de brasseurs d'air, dotation de téléphones portables, travaux de traitement des poutres, travaux de menuiserie, de plomberie et d'électricité, instauration de journées de cohésion.

4.7. Révision de la Charte

Les premières étapes ont démarré ; le Syndicat Mixte de gestion du Parc de Camargue et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont engagé la procédure de révision de la Charte fin 2022.

Le 13 mai 2024, une chargée de mission a été recrutée sur ce poste en contrat de projet pour la mener à son terme.

Les études préalables sont en cours. La Région a noué un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance pour la co-écriture du diagnostic de territoire ; ce dernier devrait être rendu en décembre 2024.

Le Parc et ses partenaires vont tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer sur ce qu'il ambitionne pour le territoire d'ici 2041. Ainsi habitants, élus, professionnels, agents, étudiants, scolaires, acteurs du territoire, visiteurs... sont invités à participer à la concertation et l'élaboration du projet de Charte qui a débuté en septembre 2024 et va se poursuivre jusqu'en septembre 2026.

Viendra ensuite la phase de validations intermédiaires (entre septembre 2026 et novembre 2027), puis la phase de validation finale entre février 2028 et juillet 2029) aboutissant au renouvellement du décret de classement du Parc de Camargue.



Le 9 mai 2023, Le préfet de région a rendu son avis d'opportunité.

Le 2 octobre 2024, le Syndicat mixte a réuni ses instances pour délibérer sur l'extension du périmètre, sur la gouvernance de la révision et sur la collaboration avec les collectivités gardoises.

En 2024, les trois communes auront fait l'objet de concertations.

- Quatre pour la Commune d'Arles
- Trois pour la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
- Une pour la Commune de Port-Saint-Louis

Le coût de la révision de la Charte est estimé entre 300 000€ et 500 000€ euros sur 4 ans. La subvention spécifique de la Région varie entre 20 000€ et 60 000€ par an. De nouvelles ressources budgétaires et/ou de nouvelles économies devront être trouvées pour financer cette révision en 2025, année charnière en matière de concertation territoriale, et au-delà.

4.8. Plan d'action partenarial « construire la Camargue avec le sel ? »

L'adaptation de la Camargue au changement climatique tout comme la réduction du niveau de salinité de la Camargue par des actions sur l'eau sont deux enjeux essentiels aujourd'hui pour notre territoire.

C'est pourquoi le Parc naturel régional de Camargue et l'État ont décidé, le 25 janvier 2024, en étroite coopération avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et les Villes d'Arles, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'engager une réflexion associant toutes les parties prenantes de la Camargue pour co-construire une feuille de route partagée à l'horizon de 3 ans (2024-2025-2026). L'objectif de celle-ci est d'apporter des solutions opérationnelles à court-terme pour répondre à la problématique suivante : Comment construire l'avenir de la Camargue avec le sel ?

Cette réflexion partagée s'est appuyée sur un processus de concertation ascendant réunissant tous les acteurs de Camargue, reposant sur leurs connaissances et permettant l'expression de leurs attentes et de leurs propositions d'actions.

Fruit de ce travail collaboratif, cette feuille de route recense 30 opérations prioritaires pour notre territoire à horizon 2026.

La coordination d'ensemble de la mise en œuvre de la feuille de route sera assurée par le Parc naturel régional de Camargue qui se chargera, afin de veiller au bon avancement des opérations, de mobiliser ses équipes ainsi que les différentes commissions thématiques du Parc et l'ensemble des partenaires engagés dans cette feuille de route.

Pour mettre en œuvre cette feuille de route :

- En septembre 2024, le Parc naturel régional de Camargue a créé une commission d'urgence sur la salinisation et a déposé deux demandes de financements auprès du Fonds Vert. Cette commission d'urgence s'est réunie pour la première fois le 5 décembre 2024.
- Pour mettre en œuvre le plan d'action partenarial, en 2025, il va être créé temporairement un Pôle Eau et Paysages au sein du service Eau Biodiversité et Développement Rural, dont l'encadrement sera assuré par le redéploiement d'une force vive en interne.
- Le Fonds vert finance une étude, intitulée : « le développement d'une solution d'intégration des données facilitant l'alimentation de la base de données du SIT eau de façon durable ». à hauteur de 12 960 € nets pour une dépense subventionnable de 16 200€ HT. Cette étude sera inscrite au budget primitif 2025 à hauteur de 20 000€ TTC. Le marché a été lancé en octobre 2024 et les résultats de l'étude sont attendus pour le 1^{er} semestre 2025.
- Le Fonds Vert finance également partiellement le « Recrutement d'un chargé de mission hydraulique ». qui viendra renforcer le « pôle eau et paysages » pour accompagner la remise en état des infrastructures hydrauliques ». Pour financer ce contrat de projet de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, le Fonds Vert a octroyé une aide de 110 400€ nets au Parc pour une dépense subventionnable de 138 000€ HT. La prise de poste est prévue au 1^{er} semestre 2025.

4.9. Une nouvelle exposition au musée de la Camargue

Le Parc naturel régional de Camargue gestionnaire du Musée de la Camargue a acquis en décembre 2022 à l'occasion d'une vente aux enchères deux peintures de Louis Hierle (1856-1906) intitulés « Retour des salins » et « Travaux à Salin de Giraud ».

L'achat de ces deux tableaux, rares témoins de l'activité salinière à Salin de Giraud par la Compagnie Péchiney en 1894 ont été achetés avec l'aide du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France.

Leur état très dégradé nécessitait une restauration lourde qui a pu être réalisée par des restaurateurs agréés, en 2024, grâce aux soutiens conjugués de l'Etat et de la Région Sud. Ces deux œuvres sont dévoilées pour la première fois au Musée de la Camargue dans l'exposition « Avec ou sans sel ? » ouverte au public depuis le 18 octobre.

L'exposition *Avec ou sans sel ?* déroule sur trois temps : passé, présent et futur, ce que le sel est pour la Camargue et pour les humains qui l'occupent depuis l'Antiquité. La thématique du sel répond à l'actualité du Parc naturel régional de Camargue et accompagne la révision de sa charte.

5. SITUATION FINANCIERE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU PARC

5.1. Inscriptions budgétaires

Les inscriptions budgétaires sont présentées dans les deux sections.

Section	Budget	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Fonctionnement	Budget Primitif	3 253 871,22 €	3 667 698,68 €	3 536 955,69 €	4 030 000,00 €
	Budget supplémentaire	287 067,20 €	-	655 368,51 €	A Voir
	Décision modificative	-	271 074,00 €	96 052,00 €	A Voir
	Total section	3 540 938,42 €	3 938 772,68 €	4 288 376,20 €	4 030 000,00 €
Investissement	Budget Primitif	362 930,97 €	881 237,72 €	294 368,14 €	385 000,00 €
	Budget supplémentaire	600 390,37 €	0,00 €	1 050 929,08 €	A voir
	Décision modificative	-	0,00 €	0,00 €	A voir
	Total section	963 321,34 €	881 237,72 €	1 345 297,22 €	385 000,00 €

5.2. Résultats provisoires

Les résultats provisoires de l'exercice 2024 sont présentés dans les deux sections, avec en projection, une fourchette basse et une fourchette haute pour la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	Provisoire 2024 Fourchette basse	Provisoire 2024 Fourchette Haute
Résultat exercice	283 587,68 €	-128 298,41 €	-42 634,97 €	-448 611,19 €	300 000,00 €	450 000,00 €
Résultat N-1 reporté	-54 017,38 €	229 570,30 €	101 271,89 €	58 636,92 €	-389 974,27 €	-389 974,27 €
Résultat Cumulé	229 570,30 €	101 271,89 €	58 636,92 €	-389 974,27 €	-89 974,27 €	60 025,73 €

INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	Provisoire 2024
Résultat exercice	98 870,13 €	83 184,41 €	15 829,44 €	36 094,39 €	-275 000,00 €
Résultat N-1 reporté	418 335,83 €	517 205,96 €	600 390,37 €	616 219,81 €	652 314,20 €
Résultat N+N-1	517 205,96 €	600 390,37 €	616 219,81 €	652 314,20 €	377 314,20 €
RAR dépenses	122 123,36 €	228 643,47 €	67 165,00 €	-50 791,44 €	0,00 €
RAR recettes	0,00 €	135 600,00 €	66 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	395 082,60 €	507 346,90 €	615 054,81 €	601 522,76 €	377 314,20 €

- La section de fonctionnement : dans l'hypothèse d'un résultat sur l'exercice de 300 000€, le Parc poursuivra ses efforts pour que le déficit soit résorbé dans son intégralité en 2025. Dans l'hypothèse d'un résultat de 450 000€, le Parc continuera d'améliorer sa comptabilité en 2025, pour lui permettre de dégager un autofinancement satisfaisant lui permettant d'entreprendre de nouvelles actions.

En 2024, toutes les factures reçues sur l'exercice seront honorées.

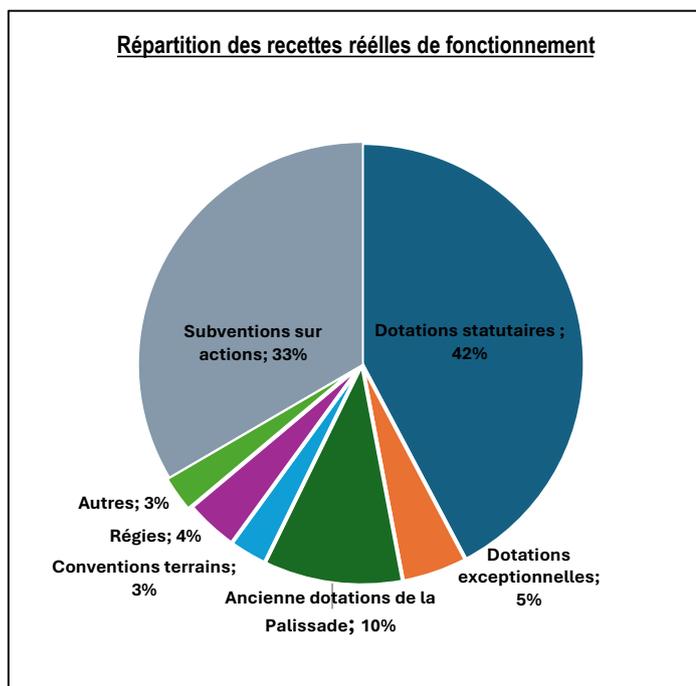
- La section d'investissement : lors des 10 dernières années, le Parc a reçu des subventions d'investissement à hauteur de 3 283 762,27€ (Maison des produits, extension du Musée...) qui auraient dû être amorties chaque année (quote-part des subventions d'investissement) et qui ne l'ont pas été à la suite d'une erreur d'imputation comptable.

Afin de régulariser la situation, il a été transféré 3 283 762,27 € des comptes 132 au compte 1318.

Il est prévu d'amortir progressivement cette somme au cours des 10 prochaines années.

5.3. La section de fonctionnement

A) Les recettes de Fonctionnement



En l'absence de fiscalité propre, les principales recettes de fonctionnement du Syndicat mixte sont constituées :

- Des **contributions statutaires** des membres (Région, Département, communes, EPCI et SMGAS) qui représentent environ 42% des recettes de fonctionnement du Parc ;
- Des **dotations exceptionnelles** de ses membres (Région, Département, communes, EPCI et SMGAS) qui représentent 5% des recettes ;
- Les **anciennes contributions** statutaires du Domaines de la Palissade (Département et Commune d'Arles) qui représentent 10% des recettes ;
- Des **recettes propres** liées aux activités du Parc (Régies du musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade, Location de la maison dite des Produits, conventions...) qui représentent 10% des recettes en 2024 ;
- Des **participations et subventions** reçues aux titres des programmes d'actions qui représentent 33% des recettes de fonctionnement en 2024.

Pour 2025, la répartition des recettes de fonctionnement sera identique à l'exercice 2024.

a) Les dotations statutaires

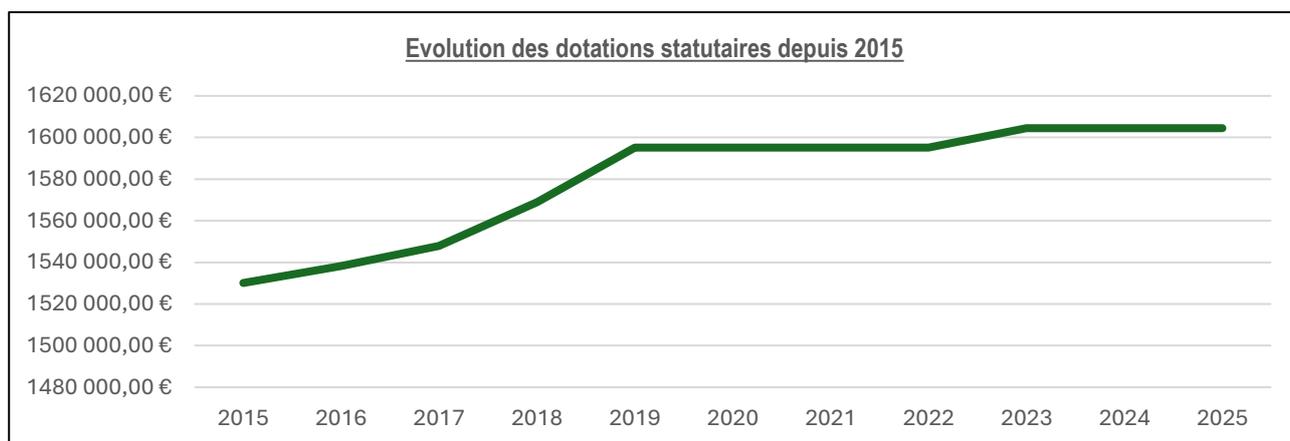
Les dotations statutaires servent au financement des charges de structure ainsi qu'à l'autofinancement pour l'investissement et pour le programme d'actions.

Les dotations statutaires sont définies à l'article 10.1 des statuts du Parc en vigueur depuis le 7 octobre 2022. Lesquels ne prévoient pas d'indexation annuelle.

Depuis plusieurs années, les cotisations du Parc ne suivent plus l'évolution du coût des dépenses (hausse de l'électricité, du fioul et du carburant, revalorisation du point d'indice, évolution du glissement vieillesse-technicité...).

Membres	2021	2022	2023	2024	2025
La Région Sud	874 105,00 €	874 105,00 €	887 334,00 €	887 334,00 €	887 334,00 €
Le Département des Bouches-du-Rhône	372 586,00 €	372 586,00 €	372 586,00 €	372 586,00 €	372 586,00 €
La Commune d'Arles	103 488,00 €	103 488,00 €	103 488,00 €	103 488,00 €	103 488,00 €
La Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	51 023,00 €	51 023,00 €	51 023,00 €	51 023,00 €	51 023,00 €
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	29 291,00 €	29 291,00 €	29 291,00 €	29 291,00 €	29 291,00 €
La Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	46 865,00 €	46 865,00 €	46 865,00 €	46 865,00 €	46 865,00 €

La Métropole Aix-Marseille Provence	112 616,00 €	112 616,00 €	112 616,00 €	112 616,00 €	112 616,00 €
Le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles	1 288,00 €	1 288,00 €	1 288,00 €	1 288,00 €	1 288,00 €
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles	1 288,00 €	1 288,00 €	-	-	-
La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	1 288,00 €	1 288,00 €	-	-	-
La Chambre des métiers des Bouches-du-Rhône	1 288,00 €	1 288,00 €	-	-	-
Total des dotations statutaires	1 595 126,00 €	1 595 126,00 €	1 604 491,00 €	1 604 491,00 €	1 604 491,00 €



b) Participation à la Gestion Directe des Espaces Naturels

COUTS DE FONCTIONNEMENT

Le Conservatoire du Littoral a confié au SMG-PNRC, en gestion directe ou en co-gestion, plusieurs des sites qu'il a acquis depuis 1977, notamment celui du Domaine de la Palissade.

La gestion de ce domaine, en son temps géré par un Syndicat mixte, a été transférée, ainsi que son personnel (12 agents / **10,54 ETP**) au SMG-PNRC en 2014.

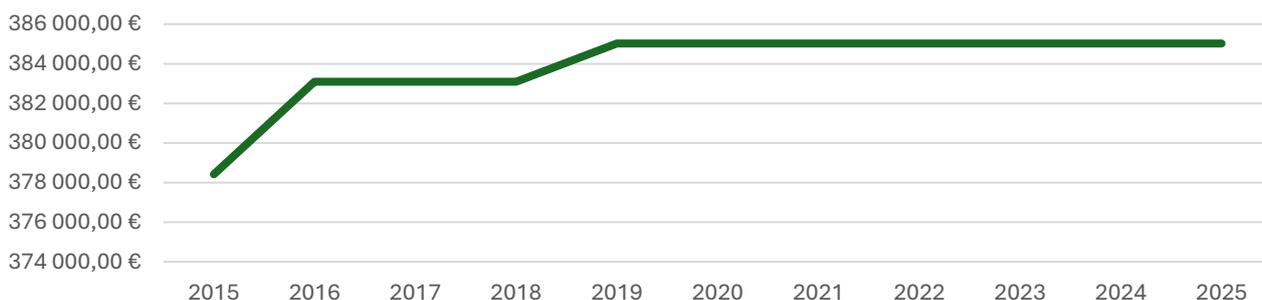
12 ETP sont dédiés à cette gestion à ce jour.

Les anciennes contributions statutaires du Domaine de la Palissade sont affectées en totalité à la Gestion Directe des Espaces Naturels.

Ces anciennes contributions, qui n'en sont plus, n'ont pas fait l'objet de revalorisation depuis 2019.

Membres	2021	2022	2023	2024	2025
Le Département des Bouches-du-Rhône	286 567,00 €	286 567,00 €	286 567,00 €	286 567,00 €	286 567,00 €
La Commune d'Arles	98 455,00 €	98 455,00 €	98 455,00 €	98 455,00 €	98 455,00 €
Total contributions	385 022,00 €				

Evolution des anciennes dotations statutaires du Domaine de la Palissade depuis 2015



Dans le cadre de la Gestion Directe des Espaces Naturels, il est conclu annuellement une convention tripartite. Le montant prévisionnel pour 2025 est de 156 000€ (Région 78 000€ et Département 78 000€). Des évolutions dans ce domaine sont peut-être possibles, mais elles sont aussi très difficiles à prévoir.

La mission de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral issus du transfert du Syndicat mixte de gestion du Domaine de la Palissade n'a jamais fait l'objet d'une intégration de la dotation dans les statuts. Ainsi, son financement est susceptible d'être remis en cause chaque année.

Depuis plusieurs années, le Parc bénéficie d'une subvention annuelle d'environ 50 000€ de la part de l'Agence de l'Eau pour la gestion hydraulique des zones humides littorales des EMSC et Theys de Roustan. Ce programme porté pendant une dizaine d'années par l'Agence de l'eau prend fin en 2024. Pour répondre au nouveau programme, le Parc a déposé un nouveau dossier : « Restauration des zones humides ». Les dossiers sont en cours de traitement par l'Agence de l'eau. Mais, le maintien de cette subvention annuelle est très incertain pour 2025 et les années suivantes.

RECETTES LIEES A L'OCCUPATION DES TERRAINS

Il s'agit des conventions d'occupation temporaire du Domaine Public.

Conventions	2021	2022	2023	Estimatif 2024	Prévision 2025
Conventions AOT	65 411,36 €	44 866,46 €	69 340,90 €	70 000,00 €	77 000,00 €
Conventions ponctuelles (Tournage, prises de vues...)	200,00 €	0,00 €	7 750,00 €	42 700,00 €	15 000,00 €
Total	65 611,36 €	44 866,46 €	77 090,90 €	112 700,00 €	92 000,00 €

RECETTES BILLETERIE ET BOUTIQUE

Domaine de la Palissade	2021	2022	2023	Estimation 2024	Prévision 2025
Entrées			20 510,00 €	21 500,00 €	22 000,00 €
	19 610,76 €	26 660,26 €			
Boutique			5 246,52 €	5 500,00 €	6 000,00 €
Total	19 610,76 €	26 660,26 €	25 756,52 €	27 000,00 €	28 000,00 €

Le coût de l'ouverture payante au public est, probablement depuis toujours, supérieur aux recettes liées à cette ouverture. La question est aujourd'hui posée de :

1. Continuer à fonctionner avec des agents en emplois courts et avec un nombre de jours de fermeture imprévus important faute de personnel, donc un accueil non satisfaisant (mode dégradé) ;
2. Faire un effort particulier et durable pour renforcer l'équipe d'accueil, ouvrir plus souvent, mettre en place une stratégie de communication et d'animation à destination des habitants et des visiteurs (avec une augmentation sensible des coûts de fonctionnement et des subventions de fonctionnement nécessaires).
3. Rendre l'accès au site libre et gratuit, au moins pour partie, de manière permanente ou temporaire. Des animations ponctuelles sur réservation, éventuellement payantes, pourraient être développées. La maison du domaine de La Palissade cesserait d'être une maison de Parc pour devenir un simple centre administratif accueillant certains agents du Parc de Camargue.

Les conséquences budgétaires de ce choix seront durables et éventuellement de nature à contribuer au redressement des finances du Parc de Camargue.

INVESTISSEMENT

Les terrains du Conservatoire du Littoral (CdL) gérés par le Parc de Camargue comportent de nombreuses maisons qui nécessiteraient des travaux importants (mas de la Bélugue et remise en état de barrières de la manade, mas du Rousty, maison de Ste Cécile, etc...) et des pistes parfois très longues, en très mauvais état et très fréquentées (accès à la plage de Beauduc par exemple). En l'absence d'investissement suffisant par le propriétaire, ce défaut de remise en état et d'entretien lourd donne une image très dégradée de l'action du Parc vis-à-vis des habitants et des visiteurs.

Le Parc est parfois obligé d'autofinancer les travaux indispensables à la sécurité des agents (réparation du toit de l'annexe de la Palissade car risques de chutes de tuiles sur les passants et les agents, retrait du ponton de La Palissade qui risquait d'être emporté, etc...).

CONCLUSION

La poursuite, ou pas, de la gestion des Etangs et Marais Salants de Camargue (EMSC) au-delà de février 2026 et les conditions dans lesquels une éventuelle prorogation de la gestion des EMSC pourrait se faire, auront des conséquences budgétaires importantes et des répercussions notables sur les conditions de travail des agents et l'image du Parc en Camargue.

c) Participation exceptionnelle de la part de ses membres

En 2024, pour pallier son déficit de l'exercice précédent, le Parc a sollicité ses membres pour l'aider dans une partie de son purement. Comme indiqué dans le paragraphe 4.3, à ce jour, le Parc a perçu 180 747€.

d) Dotations d'ingénierie DREAL

Chaque année, une enveloppe est allouée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) pour financer l'ingénierie des actions mises en œuvre sur son territoire et entrant dans son champ de compétence. Différentes actions du SMG-PNRC sont éligibles, telles que les actions relatives à la biodiversité, aux sites et paysages, à l'aménagement du territoire et l'urbanisme et au suivi et à l'évaluation de la charte.

Pour y prétendre, les actions ciblées ne doivent pas déjà être financées par ailleurs ou alors, la dotation d'ingénierie doit intervenir en complément.

Un montant maximum de 148 000€ peut être alloué.

En 2023 et 2024, une dotation complémentaire de 30 000€ a été octroyée.

Il sera inscrit au budget primitif 2025 un montant de 178 000€ de dotation d'ingénierie DREAL.

e) Activités du Musée de la Camargue

Le musée perçoit des recettes à la fois en billetterie et au titre de la boutique.

Musée	2021	2022	2023	Estimation 2024	Prévision 2025
Entrées	38 843,12 €	54 091,00 €	58 699,50 €	65 000,00 €	75 000,00 €
Boutique	38 158,85 €	51 849,76 €	69 854,36 €	75 000,00 €	90 000,00 €
Total	77 001,97 €	105 940,76 €	128 553,86 €	140 000,00 €	165 000,00 €

f) Partenariat avec les associations d'élevage

Historiquement, le Parc comportait un service élevage, basé au Mas de la Cure, composé de 3 agents (privés). Les services rendus aux associations n'étaient pas facturés par l'organisme de gestion du Parc.

Le service s'est déplacé à Rousty par la suite. Le Syndicat mixte de gestion a été créé le 1^{er} décembre 2004.

Une partie des dépenses du service ont alors été pour partie, facturés, à l'appui de conventions. Certaines associations ont depuis lors, cessé leur partenariat.

A ce jour, il est établi une convention avec trois associations :

- L'Association des Eleveurs Français de Taureaux de Combat (AEFTC)
- L'Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue (AECRC)
- Le Livre Généalogique de la Raço di Biou (LGRB)

Ces conventions définissent les montants à la charge de chacune des associations relatives à :

- La mission générale d'appui du SMG-PNRC aux associations d'élevage (secrétariat général et animation), par l'agent du SMG-PNRC dédié,
- Des missions spécifiques pour chacune des associations,
- Des missions relatives à la mise en œuvre de projets en matière d'agriculture et d'élevage dans le cadre des compétences du SMG-PNRC
- Les coûts liés à l'hébergement physique de 2 agents et aux sièges sociaux des associations, ainsi qu'une participation aux salaires de l'agent du Syndicat dédié pour la mise en œuvre des missions spécifiées dans chacune des conventions.

Les produits de ces conventions sont titrés à N+1.

Il est à noter qu'il n'est pas quantifié à ce jour, la part qu'occupe l'agent dédié aux associations d'élevage à la mission générale d'appui et aux missions spécifiques.

Evolution depuis 2018

	En 2019 pour l'année 2018	En 2020 pour l'année 2019	En 2021 pour l'année 2020	En 2022 pour l'année 2021	En 2023 pour l'année 2022	En 2024 pour l'année 2023	Prévision - En 2025 pour l'année 2024
Nombre associations	7	8	4	4	4	3	3
Montant de la Participation	57 462,96 €	49 901,64 €	26 099,68 €	27 790,33 €	31 441,67 €	23 100,00 €	23 100,00 €

g) Courses de Tau

Depuis 2018, le SMG-PNRC et l'association du Livre Généalogique de la Race de Biou conventionnent annuellement pour l'organisation des Courses de Tau.

Ce conventionnement va faire l'objet d'une remise à plat en 2025, afin de le clarifier et de le sécuriser.

h) Subventions sur programme d'actions

A ce jour, le Parc a perçu en 2024, environ 980 000€ de recettes sur son programme d'actions.

A ce stade, les recettes sur actions pour 2025 sont évaluées à hauteur de 850 000€.

B. Les dépenses de Fonctionnement.

a) Chapitre 11 : Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les achats courants, les charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité ainsi que les études non suivies de travaux.

Afin d'améliorer sa situation financière, en 2024, le Parc a réduit ses charges de fonctionnement général. Il a notamment résilié des contrats, des cotisations...ou encore renégocié des contrats en cours.

Ces efforts vont se poursuivre en 2025.

Conformément aux recommandations de la CRC, une comptabilité analytique par service a été mise en place en 2024.

Service	Budget voté 2024	Prévisionnel réalisé 2024	Prévisions 2025
Fonctionnement général	405 498,29 €	270 000,00 €	300 000,00€
Révision de la Charte	10 000,00€	10 000,00€	50 000,00€
Protocole/Communication	49 075,00 €	45 000,00 €	35 000,00 €
Eau Biodiversité et Développement Rural	184 315,00 €	175 000,00 €	260 000,00 €

Gestion Directe des Espaces Naturels	157 816,00 €	150 000,00 €	135 000,00 €
Patrimoine et cadre de vie	188 560,00 €	175 000,00 €	200 000,00 €
Total	995 264,29 €	825 000,00 €	945 000,00 €

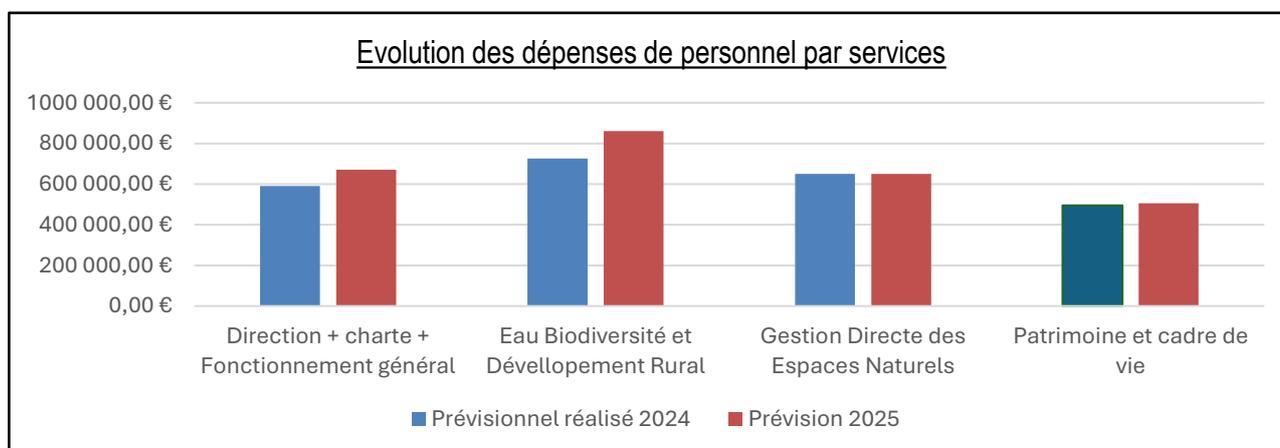
b) Chapitres 012 : Les charges de personnel et les effectifs

En 2024, les crédits votés dans ce chapitre sont de 2 509 590.66€. A ce stade, ils sont évalués à 2 685 000€ pour 2025 au titre des charges de personnel et 7 000€ au titre des cotisations de la médecine du travail.

La prévision pour le budget primitif 2025 tient compte des évolutions suivantes :

- Evolution du glissement vieillesse-technicité (GVT) ;
- Augmentation de 4 points des cotisations des employeurs territoriaux (PLF 2025) ;
- Recrutement de 2 chargés de mission Charte
- Recrutement d'un ingénieur hydraulique/irrigation (financement Fonds Vert) ;
- Recrutement d'un chargé de mission junior Paysage et Patrimoine (pour partie en remplacement de l'agent en poste, chargé de l'encadrement du Pôle Eau, Sel et Paysage) ;
- Recrutement d'un chargé de mission tourisme ;
- Recrutement d'un chargé de mission Natura Camargue (6 mois) ;
- Recrutement de saisonniers (4 agents pour la garde du Littoral, 4 agents pour la Garde Régionale Forestière, 2 agents pour la Garde Régionale Marine) ;

Service	Budget voté 2024	Prévisionnel réalisé 2024	Prévisions 2025
Direction + charte + Fonctionnement général	562 835,60 €	590 000,00 €	670 000,00 €
Eau Biodiversité et Développement Rural	740 772,31 €	725 000,00 €	860 000,00 €
Gestion Directe des Espaces Naturels	713 002,50 €	650 000,00 €	650 000,00 €
Patrimoine et cadre de vie	492 980,25 €	495 000,00 €	505 000,00 €
Total	2 509 590,66 €	2 460 000,00 €	2 685 000,00 €



5.4. La section d'investissement

En raison de sa trésorerie et de sa capacité d'autofinancement, le Parc réalise peu d'investissement.

A) Les recettes d'investissement

a) Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Depuis la révision de ses statuts en 2022, le Parc est éligible au FCTVA.

Le Parc reçoit le FCTVA en N+2 ; ainsi, en 2024, il a perçu le versement concernant ses investissements en 2022. Le montant s'élève à 6 907.97€.

Pour l'exercice 2023, le Parc percevra le FCTVA au 1^{er} trimestre 2025. Il est évalué à 20 000€.

b) Chapitre 13 : Les subventions d'investissement

A ce stade, en 2024, le Parc a perçu 22 468.62€ sur les 145 468.62€ prévus au budget primitif.

Service	Libellé de l'action	Financier	Budget (prévision)	Réalisé 2024
EBDR	Matériel de suivi eau	Région	4 968,62 €	4 968,62 €
GDEN	Mesures ERC-PGL	Autres	33 000,00 €	0,00 €
GDEN	Amélioration des conditions de l'accueil Palissade	Département	20 000,00 €	0,00 €
PCV	Travaux d'urgence Rousty	Région	60 000,00 €	0,00 €
PCV	Restauration d'œuvres d'art	DRAC	6 500,00 €	6 500,00 €
PCV	Restauration d'œuvres d'art	Région	4 000,00 €	0,00 €
PCV	Acquisition logiciel de récolement des œuvres	Drac	17 000,00 €	11 000,00 €
Total			145 468,62 €	22 468,62 €

Afin de l'aider au financement du logiciel de récolement des œuvres d'un montant de 24 828€ TTC, la Fondation du Parc a versé 15 000€ au Parc. Ce montant n'était pas prévu au budget primitif.

Le montant des subventions pour l'exercice 2025 vous sera présenté dans la partie N°6.

B) Les dépenses d'investissement

En 2024, le Parc a réalisé 178 660.17 € d'investissement.

Service	Action	Désignation	Montant
EBDR	LIFE MARHA	Remorque pour bateau	3 672,70 €
EBDR	LEADER TOURISME ORNITHO	Site internet tourisme ornithologique	1 866,90 €
EBDR	PROMOTION CAMARGUE PROVENCALE	Site internet Destination Camargue	3 120,00 €
EBDR	NATURA 2000 "ANIMAT. CAMARGUE"	Panneaux d'information	10 417,07 €
EBDR	OSCOL 2022	Matériel informatique SIG	5 101,92 €
EBDR	RESTAURATION CORRIORS BOISES	Arbres	2 136,20 €
EBDR	SUIVI DECHETS BRASINVERT	Jumelles	186,50 €
EBDR	ECOGARDES MARINS 2024	Jumelles + GPS	1 492,40 €
PCV	TRAVAUX D'URGENCE ROUSTY	Travaux d'urgence Rousty : remplacement des extincteurs, remise en fonction du système d'alarme, plomberie, ventilateurs, électricité et menuiserie.	72 286,58 €
PCV	PROGRAMMATION CULTURELLE 2024	Vidéoprojecteur	739,00 €
PCV	RESTAURATION D'OEUVRES	Restauration d'œuvres d'art	13 032,00 €
PCV	PATRIMOINE/CADRE DE VIE 2024	Logiciel récolement des œuvres	24 828,00 €
COM	COMMUNICATION 2024	Site internet du Parc	324,00 €
SG	FONCTIONS SUPPORTS/ROUSTY 2024	Nettoyeur haute pression + tronçonneuse + débroussailleuse	2 726,94 €
GDEN	GESTION DES ESPACES NATURELS	Véhicule	36 729,96 €
Total investissements 2024			178 660,17 €

Le montant des dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2025 vous sera présenté dans la partie N°6.

6. PROJECTION DES INVESTISSEMENTS 2025 -2027

En 2024, le Parc a débuté la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement. Il a recensé les besoins jusqu'en 2027.

A ce stade, le montant des dépenses est évalué pour les 3 années à venir à 2 839 863.06€, les financements obtenus s'élèvent à 246 844.98€. Ce qui représente un autofinancement de 2 593 018.08€ au Parc.

L'équipe du Parc est mobilisée. L'ensemble des services est à la recherche de subventions d'investissement pour mener à bien les projets envisagés.

La liste des investissements ci-après est actualisée mensuellement.

Projection des investissements 2025-2027

Identification			2025		2026		2027	
Service	Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Service GDEN								
GDEN	GDEN	Télémètre	300,00 €					
GDEN	GDEN	Débroussailleuse autoportée	17 148,00 €					
GDEN	GDEN	Remorque	2 000,00 €					
GDEN	GDEN	Jumelles	1 400,00 €					
GDEN	GDEN	Débitmètre	650,00 €					
GDEN	GDEN	Tronçonneuse	700,00 €					
GDEN	GDEN	Véhicule	20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €	
GDEN	GDEN	Coque rigide bateau	5 000,00 €					
GDEN	GDEN	Moteur Bateau	4 000,00 €					
GDEN	GDEN	Piège photo	1 000,00 €					
GDEN	GDEN	Perceuse/visseuse	250,00 €					
GDEN	GDEN	Débroussailleuse	850,00 €					
GDEN	GDEN	OH Palissade	8 000,00 €					
GDEN	GDEN	OH Palissade	10 000,00 €					
GDEN	GDEN	OH Palissade	5 000,00 €					
GDEN	GDEN	Treuil véhicule	200,00 €		200,00 €		200,00 €	
GDEN	GDEN	Tronçonneuse	1 250,00 €					
GDEN	GDEN	Poste à souder	300,00 €					
GDEN	GDEN	Tondeuse	900,00 €					
GDEN	GDEN	Panneaux signalétique	2 000,00 €					
GDEN	GDEN	Boitier photo Canon+objectif	1 000,00 €					
GDEN	GDEN	Réfection de la digue	8 000,00 €					
GDEN	GDEN	Réfection section de piste	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
GDEN	GDEN	Photocopieuse Laser Olivetti - Palissade	2 500,00 €					
GDEN	GDEN	Taille haie à batterie	589,00 €					
GDEN	GDEN	Harnais de délestage	339,00 €					
GDEN	GDEN	Travaux de curage	3 000,00 €					
GDEN	GDEN	Matériel de pêche	3 000,00 €					
GDEN	GDEN	Table pique-nique	500,00 €		500,00 €		500,00 €	
GDEN	GDEN	Ordi accueil	1 200,00 €					
GDEN	GDEN	Passerelle rousty	40 000,00 €	voir aide aux communes/contrat de parc				
GDEN	GDEN	Martelière rousty	5 000,00 €	voir aide aux communes/contrat de parc				
GDEN	GDEN	Observatoire rousty	40 000,00 €	voir aide aux communes/contrat de parc				
GDEN	GDEN	Travaux hydraulique	60 000,00 €	voir appel à projet				
GDEN	GDEN	Travaux hydraulique	350 000,00 €	voir appel à projet				
GDEN	Mesures compensatoires PGL	Matériel	40 000,00 €	40 000,00 €				
GDEN	Suivi déchets Palissade	Matériel	1 000,00 €	0,00 €				
GDEN	GDEN	Travaux Palissade (contrat de Parc)	36 000,00 €	23 670,00 €				
GDEN	GDEN	Longue-vue			2 000,00 €			

GDEN	GDEN	Appareil Photo bridge			1 200,00 €			
GDEN	GDEN	Commande bois CDL - ganivelles, barrières, poteaux			3 000,00 €			
GDEN	GDEN	OH Roustan - Création Martellière à crémaillère roubine de Mazoyer			200,00 €	Roustan (voir financement NATURA) reste notre autofinancement de 20 %		
GDEN	GDEN	Grue levage pivotante 450kg			350,00 €			
GDEN	GDEN	Télescope fixe - Observatoire clos d'argent			4 300,00 €			
GDEN	GDEN	Panneaux d'information - Pelouse, sansouire, montilles et palun (palissade)			1 000,00 €			
GDEN	GDEN	Réfection section de piste - cabane de gardian rousti 75 m			2 000,00 €			
GDEN	GDEN	Réfection de piste - Tous sites			10 000,00 €			
GDEN	GDEN	Grillage panneau solaire - Palissade						
Total service GDEN			683 076,00 €	63 670,00 €	54 750,00 €	0,00 €	30 700,00 €	0,00 €
Service EBDR								
EBDR	Restauration ZH de Trinquetaille	Travaux d'urgence de restauration de la ZH de Trinquetaille	50 000,00 €	A chercher				
EBDR	Observatoire Eau, Sel, ZH	Achat matériel de prélèvement et de suivi + équipements de terrain (mires, sondes...)	20 000,00 €	Fonds vert ?	5 000,00 €		500,00 €	
EBDR	Observatoire Eau, Sel, ZH	Sonde piézométrique			1 500,00 €			
EBDR	Observatoire Eau, Sel, ZH	Véhicule terrain			10 000,00 €			
EBDR	Suivi Biodiversité marine et éveil au monde marin	Matériel de suivi	1 000,00 €					
EBDR	Structures artificielles favorisant les ressources halieutiques (A définir)	ETUDES DE DEFINITION ET SURTOUT REGLEMENTAIRES (impact, loi sur l'eau, incidences, enquête publique)	50 000,00 €	A chercher	50 000,00 €			
EBDR	Structures artificielles favorisant les ressources halieutiques (A définir)	Etat initial du suivi (obligatoire par la réglementation)	15 000,00 €				15 000,00 €	

EBDR	Structures artificielles favorisant les ressources halieutiques (A définir)	AMENAGEMENT			71 000,00 €		710 000,00 €	
EBDR	Restauration des corridors boisés	Investissement (achat d'arbres, matériel et pièges à frelons)	34 000,00 €		38 000,00 €			
Total Service EBDR			170 000,00 €	0,00 €	175 500,00 €	0,00 €	725 500,00 €	0,00 €
Service PCV								
PCV	Musée	Œuvres	15 000,00 €	?	15 000,00 €	?	15 000,00 €	?
PCV	Musée	Vidéoprojecteur, écran...	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
PCV	Maison du Parc	Révision toiture du Mas du pont de Rousty	26 811,18 €	17 874,12 €				
PCV	Maison du Parc	Travaux annexe "maison du gardien" du Mas du pont de Rousty	127 789,32 €	85 192,88 €				
PCV	Maison du Parc	Restauration des ouvertures du Mas du pont de Rousty	50 131,28 €	33 420,86 €				
PCV	Maison du Parc	Restauration d'enduit et pierres de taille du musée	13 801,08 €	9 411,12 €				
PCV	Maison du Parc	Réalisation d'une maquette du territoire projetée	13 200,00 €	DRAC				
PCV	Maison du Parc	Réalisation portail internet schéma d'interprétation	18 000,00 €	C.Régional schéma d'interprétation du patrimoine				
PCV	Maison du Parc	Rebouchage des nids de poule sur le chemin d'accès au musée	9 636,00 €	Autofinancement				
PCV	Maison du Parc	Edition de l'Homme, la Nature, la Camargue	30 833,00 €	Département 13 et CNR				
PCV	Maison du Parc	Audit installation électrique en vue remise aux normes	5 544,00 €	3 696,00 €				
PCV	Maison du Parc	5 Bornes de rechargement véhicules électriques			12 500,00 €	Département 13 + C régional		
PCV	Maison du Parc	Signalétique sur le site du mas de Rousty- (réalisation en régie - Said)			1 000,00 €	PNRC		
PCV	Maison du Parc	Réfection globale 2 parkings et chemins terre accès au centre administratif + aménagement paysagers			82 720,00 €	Département 13 + PNRC+ C Régional		
PCV	Maison du Parc	Amélioration des performances énergétiques et thermiques du mas du Pont de Rousty : 1/ Changement de la totalité de menuiseries pour vitrage isolant (152 561 € HT et 183 073 TTC, + 17 000€ maison du gardien), Moustiquaires et ouvertures à battants pour ventilation de nuit-			200 000,00 €	Département 13 + C Régional		
PCV	Maison du Parc	Réfection des façades de pierre du siège administratif- (étude 2018 rousty +augmentation prix rénovation)					230 000,00 €	Département 13 + Fondation du patrimoine + Conseil régional

PCV	Maison du Parc	Réfection du chemin goudronné d'accès au musée					60 000,00 €	Département 13 + PNRC + C Régional
Total Service PCV			312 245,86 €	149 594,98 €	312 720,00 €	0,00 €	306 500,00 €	0,00 €
Service DIRECTION								
DIR	Communication	Stand Parapluie	5 000,00 €	0,00 €				
DIR	Communication	Mobilier pour stand	1 500,00 €	0,00 €				
Total Service DIRECTION			6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Service Secrétariat Général								
SG	SG	Haut débit	50 371,20 €	33 580,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
SG	SG	Matériel technique (Débrousaieuse, karcher, perceuse...)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
SG	SG	Machine à laver, tables, sièges de bureau...	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Total Service Secrétariat Général			53 371,20 €	33 580,00 €	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €
Total PNRC			1 225 193,06 €	246 844,98 €	547 470,00 €	0,00 €	1 067 200,00 €	0,00 €

Récap PPI 2025-2027	
Dépenses d'investissement de 2025 à 2027	2 839 863,06 €
Recettes d'investissement de 2025 à 2027	246 844,98 €
Autofinancement	2 593 018,08 €

7. INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DE LA DETTE

Un prêt a été obtenu en 2018 auprès de la caisse des dépôts pour finaliser le plan de financement des travaux de rénovation et d'amélioration des équipements d'accueil du Parc naturel régional de Camargue.

Le prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Capital emprunté : 443 428€
- Durée : 20 ans
- Taux : Evolutif indexé sur le livret A +1%
- Remboursement capital 2024 : 22 171.40€
- Intérêts 2024 : 12 124.74€
- Total 2024 : 34 296.14€

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 293 771.05€

En 2024, le Parc a sollicité un emprunt à hauteur de 50 000€ pour financer une part du véhicule acheté pour le service Gestion Directe des Espaces Naturels ainsi que pour une partie du financement des travaux du Mas de Rousty.

En raison de sa situation financière et du résultat de l'exercice 2023, aucun emprunt n'a été accordé au Parc.

Il avait, par sécurité, demandé l'octroi d'une ligne de trésorerie : celle-ci a également fait l'objet d'un refus.

8. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

8.1. Les postes vacants

Au 31 décembre 2024, 10 postes permanents sont vacants et 1 contrat de projet.

- Chargé de mission tourisme (A)
- Directeur Adjoint (A)
- Chargé de gestion des Marchés Publics (B)
- Adjoint au chef de Pôle de la Gestion des Espaces Naturels (B)
- Garde gestionnaire des Espaces Naturels (B)
- Chargé de Mission Natura 2000 Rhône (B)
- Agent d'accueil et de médiation culturelle (B)
- Agent d'accueil et de sensibilisation à 50% (C)
- Secrétaire de direction chargée des instances (C)
- Adjoint administratif à la communication (C)
- Contrat de projet Natura 2000

8.2. Les effectifs

Au 31 décembre 2024, le SMG-PNRC compte 47 agents employés par le Parc, répartis comme suit :

- 27 titulaires
- 3 CDD sur des postes permanents
- 1 CDI Public
- 5 CDI privé
- 4 Contrats de projet
- 1 CDD public
- 6 CDD privé (Parcours Emploi Compétences PEC)

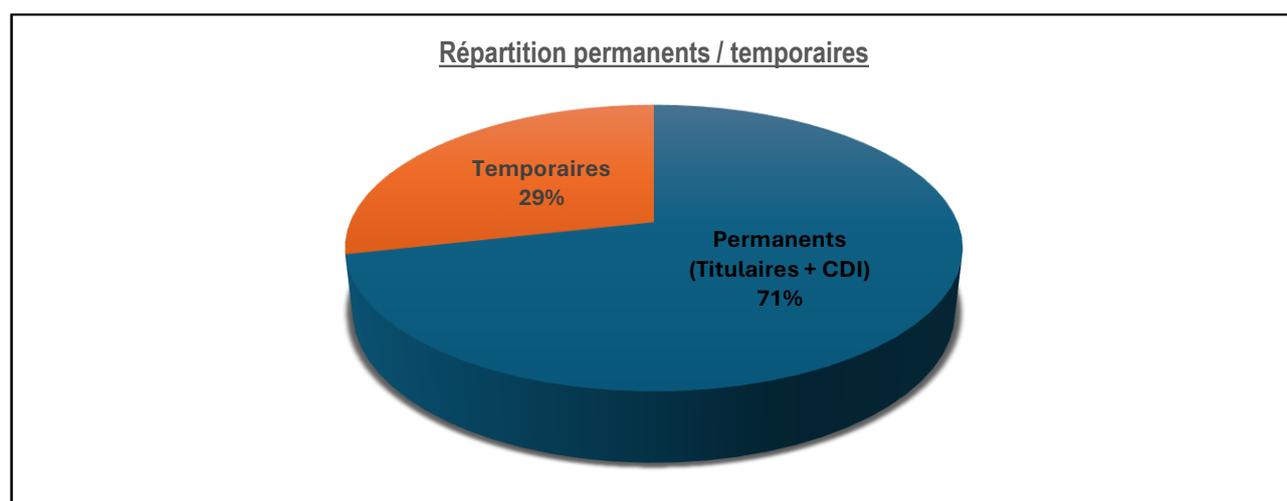
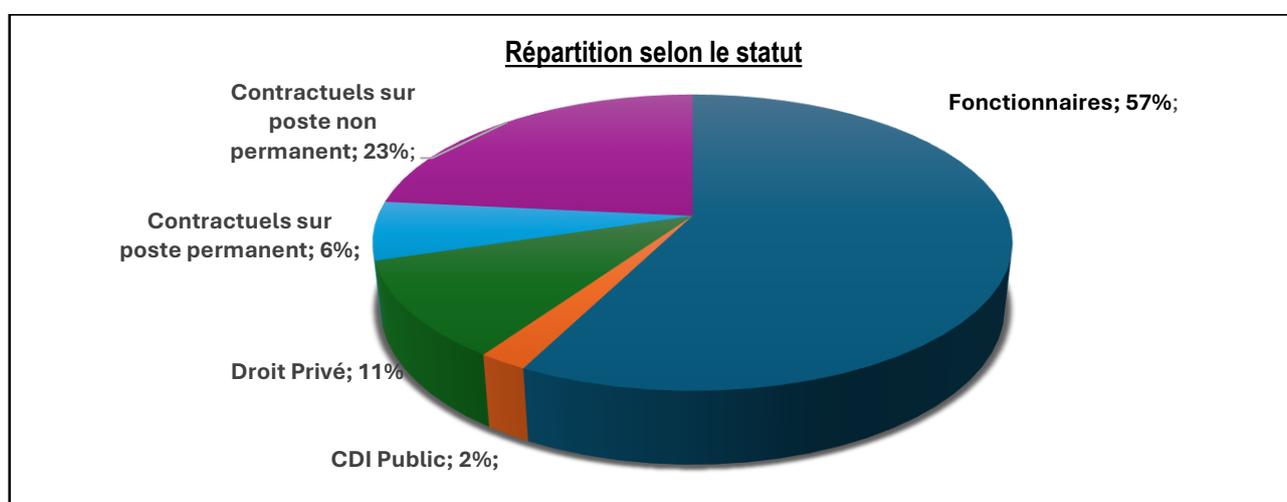
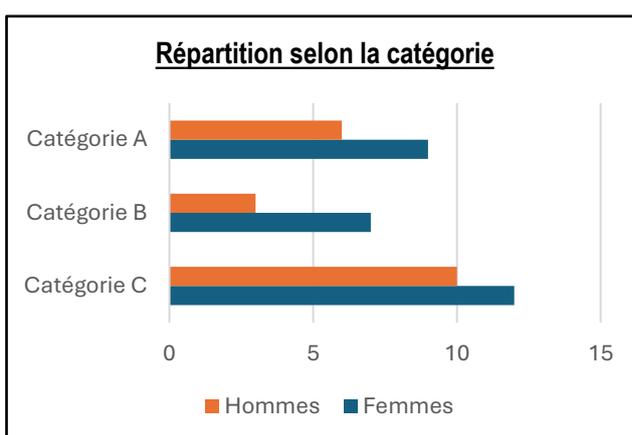
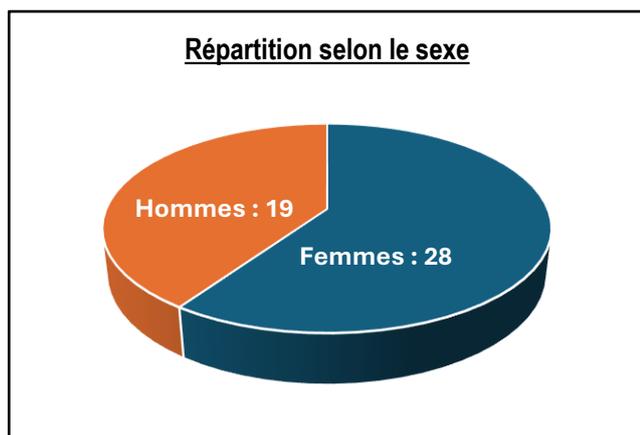
Position administrative particulière

- 2 agents en disponibilité
- 3 agents en détachement

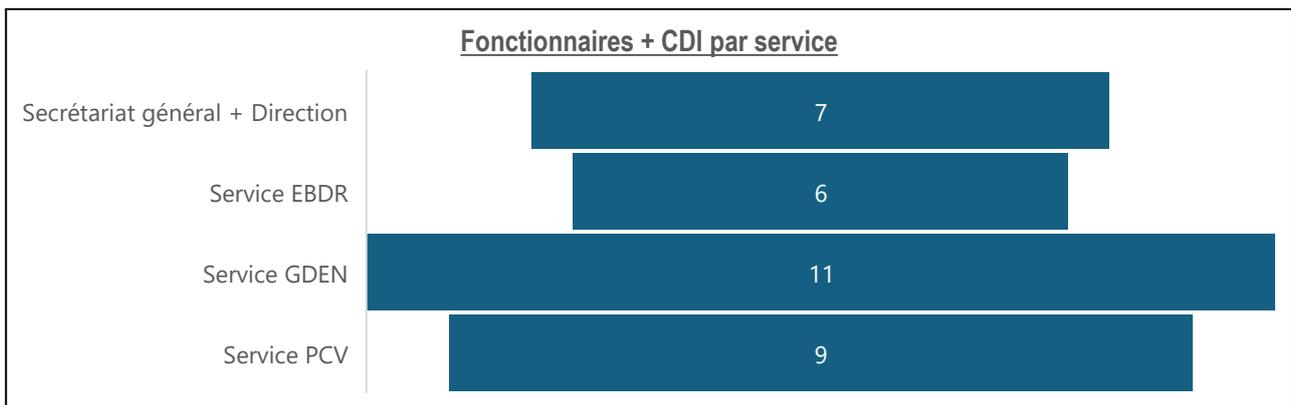
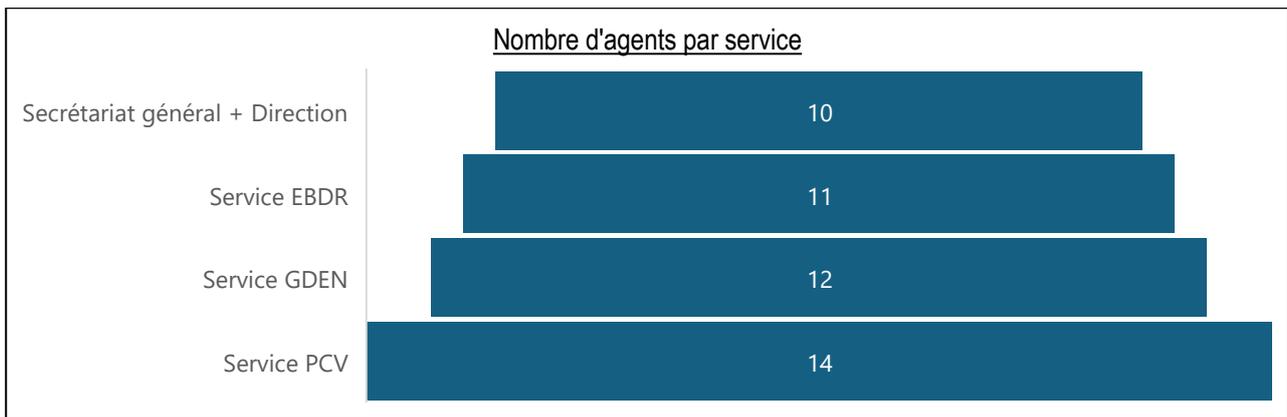
Avantages en nature

- 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction
- 2 agents sont logés

8.3. Répartition des effectifs



Sur 47 agents, il y a 27 titulaires + 6 CDI soit un total de 33 agents permanents.



Sur un total de 12 agents, le service Gestion Directe des Espaces Naturels pour lequel les subventions ne sont pas pérennes, compte 92% de fonctionnaires.

8.4. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Pour l'année 2025, les évolutions déjà identifiées sont les suivantes :

- 1 mutation au 1^{er} janvier 2025 ;
- Potentiellement 2 départs à la retraite.

9. DUREE EFFECTIVE DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

Par délibération en date du 8 février 2022 et pour donner suite à la loi de transformation de la fonction publique qui prévoyait la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures, le Parc a décidé de mettre en œuvre les dispositions légales relatives aux 1607 heures dès janvier 2020.

Les agents effectuent soit :

- 1) 35 heures par semaine
- 2) 37h30 par semaine avec l'octroi de 15 jours de RTT
- 3) 1607 heures annualisées sans octroi de RTT (agents de terrains et agents d'accueil du public au musée de la Camargue et au Domaine de la Palissade).

1 agent titulaire de la Fonction Publique territoriale est en temps non complet de moins de 28 heures.

10. QUELQUES RATIOS

Pour 2025, le coût des salaires chargés de 32 agents permanents est évalué à **1 820 000€**, répartis comme suit

Service	Coût annuel des agents permanents
Direction + secrétariat général	465 000,00 €
Eau Biodiversité et Développement Rural	405 000,00 €
Gestion Directe des Espaces Naturels	560 000,00 €
Patrimoine et cadre de vie	390 000,00 €

Pour rappel, les contributions statutaires du Parc : **1 604 491€**

Les anciennes contributions statutaires de la Palissade : **385 022€**

Agents permanents / Contributions statutaires

$$1\ 820\ 000\text{€} / 1\ 604\ 491\text{€} = 113.43\%$$

Agents permanents / contributions statutaires + Anciennes Contributions statutaires de la Palissade

$$1\ 820\ 000\text{€} / (1\ 604\ 491\text{€} + 385\ 022\text{€}) = 91.47\%$$

Agents permanents GDEN / Anciennes Contributions statutaires de la Palissade

$$560\ 000\text{€} / 385\ 022\text{€} = 145.45\%$$

Agents permanents – agents GDEN / Contributions statutaires

$$(1\ 820\ 000\text{€} - 560\ 000\text{€}) / 1\ 604\ 491 = 78.53\%$$

Pour compléter, 3 agents en CDD sur des postes permanents dont les salaires chargés sont évalués à 135 000€.

Agents permanents + agents en CDD sur postes permanents / Contributions statutaires

$$(1\ 820\ 000\text{€} + 135\ 000\text{€}) / 1\ 604\ 491\text{€} = 121.85\%$$